

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage
Emprunt / Prêt. Modalités d'application des éco-PTZ et PTZ
Vente. Diagnostic amiante : importance des investigations, de l'émission de réserves et de la délivrance de la fiche récapitulative
- 7 ENTREPRISE**
Ouverture et extension des procédures collectives. Déclaration de créance : le relevé de forclusion n'est pas automatique
- 8 FAMILLE - PATRIMOINE**
État civil. Délivrance en ligne des certificats de situation de pacs des personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger
- 9 FISCAL**
Impôts et taxes. Mesure anti-évasion fiscale de l'article 209 B du CGI : évolution concernant l'élimination de la double imposition
- 11 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Sursis à statuer du juge judiciaire dans l'attente de la décision relative au champ d'application de la dispense de TVA

À LA Une

Conditions pour demander un nouveau bornage en cas de disparition des bornes

Si les bons comptes font les bons amis, les bonnes limites séparatives de propriété font probablement les bons voisins.

Toutefois ne pas dépasser les bornes peut s'avérer délicat lorsqu'au cours du temps, elles ont disparu et que les propriétaires se sont succédé.

Par un arrêt publié du 28 mars 2024, la Cour de cassation précise les conditions dans lesquelles un nouveau bornage peut être judiciairement demandé en cas d'une telle disparition. > **LIRE P. 1**